

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi dix-sept décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. LECLAIR, Maire

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES : M. REBUFFEL Jérôme (pouvoir à M. DUCHESNE Albert)
Mme SEUROT Isabelle (pouvoir à M. DUPERCHE Claude)
Mme SOULAT Christine (pouvoir à M. DALLET Jean)
M. YPEY Christophe (pouvoir à M. LECLAIR Christian)

ABSENTS : Mme DENIS Kelly
M. DIDIER Christian
M. GOMES David
Mme KANDIAH Ageetha
Mme VILLIEZ Florence

Après lecture du compte rendu du 15 octobre 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le diagnostic voirie
- Restaurant scolaire
- Schéma de coopération intercommunal d'eau potable
- Délibération d'intégration des résultats au Budget Primitif
- Renouvellement du Régime Indemnitaire
- DETR 2016
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Aurélie

1/ Point sur le diagnostic voirie

M. Christian LECLAIR cède la parole à M. Claude DUPERCHE qui précise que le Cabinet SECOTECH Ingénierie chargé de ce diagnostic a rendu son rapport la semaine dernière. Toutes les rues ont été faites et un devis estimatif a été établi pour chaque rue. M. DUPERCHE informe le Conseil qu'il réunira la Commission Voirie afin de définir les priorités, il souligne aussi qu'il prendra contact avec la Société des Eaux de l'Essonne afin que celle-ci puisse reprendre des tronçons de rues abimés suite à la pose de canalisations.

M. le Maire reprend la parole et précise qu'en résumé, le bilan effectué par cette société indique que la voirie dans son ensemble n'est pas en si mauvais état. Le choix des rues à refaire sera dicté par l'aspect financier.

M. LECLAIR proposera ultérieurement au Conseil de prendre une délibération afin d'imposer un règlement de voirie pour remédier aux réparations de voiries par les concessionnaires qui ne sont faites dans les règles de l'art.

2/ Restaurant scolaire.

M. le Maire soumet à son Conseil un projet de réaménagement du restaurant scolaire afin d'augmenter sa surface d'accueil d'environ 50%. La Commission scolaire ainsi que l'ensemble du Conseil réuni en commission a donné un avis favorable à ce projet.

Mme MOULINOX annonce qu'il faudra aussi envisager des travaux sur la verrière et la toiture. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux.

M. le Maire propose de valider les honoraires architecte et de l'ingénieur structure.

Le montant de la mission architecte s'élève à 11 % du montant HT des travaux et la mission conseil de l'ingénieur structure s'élève à 2 550 € HT.

M. BOUFFAULT et M. DUPERCHE trouvent le pourcentage des honoraires élevé et souhaitent que l'on puisse négocier auprès de cet intervenant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité confirme sa demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

3/ Schéma de coopération intercommunal eau potable.

M. le Maire annonce à son Conseil que M. le Préfet de l'Essonne a proposé un regroupement entre les compétences assainissement, cours d'eau et eau potable pour le périmètre sud-est du département. Sachant que l'un des objectifs est de sécuriser la ressource en eau potable du bassin de vie de la vallée de l'Essonne, il apparaît clairement que ce nouveau périmètre apporte une vraie réponse aux enjeux actuels et futurs. Devant ce constat, le SIARCE avec ses compétences peut apporter les réponses attendues et fédérer l'ensemble des syndicats existants dans le nouveau périmètre.

Bien qu'étant pour ce rapprochement M. le Maire propose à son Conseil de voter contre cette proposition pour des raisons de calendrier jugé trop court quant aux objectifs d'application et d'absence de lisibilité financière et émet un avis défavorable au regroupement des syndicats exerçant la compétence eau potable.

Le Conseil Municipal à la majorité des voix (15 voix Pour et 3 Abstentions : MM FLEUREAU, DUCHESNE et REBUFFEL (qui a donné pouvoir à M. DUCHESNE) accepte la proposition de M. le Maire en votant contre la proposition de M. le Préfet.

4/ Délibération d'intégration des résultats au Budget Primitif.

M. le Maire précise que les opérations comptables de dissolution du Service Eau Potable de MAISSE et l'intégration des résultats au sein du budget de la Commune conduisent à procéder à des réajustements budgétaires par décision modificative. En effet, les résultats de fonctionnement et d'investissement du Service Eau Potable s'établissaient fin 2014 aux montants suivants :

Recettes d'investissement : 27 832.55 € et Recettes de fonctionnement : 305 804.10 €

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité afin d'intégrer ces résultats et de passer les écritures nécessaires pour équilibrer le budget Commune.

M. le Maire tient à préciser que ces excédents seront mis de côté en cas de travaux.

5/Renouvellement du Régime Indemnitaire.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour renouveler le Régime Indemnitaire qui permet d'octroyer primes et heures supplémentaires aux agents.
Une délibération est aussi prise pour les bons Noël.

6/ DETR

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité délibère afin de déposer des demandes de subventions dans le cadre de la DETR sur les dossiers suivants :

- Agrandissement du Restaurant Scolaire
- Achat de matériel pour la restauration Scolaire
- Mise aux normes de l'éclairage dans la cours de l'Ecole Primaire

7/ Questions diverses

M. DALET souhaite démissionner de son poste de délégué au sein de l'office de tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 15.